



NOTE D'INFORMATION

DESTINATAIRE : Les municipalités de la MRC de La Matanie

DATE : Le 24 août 2017

OBJET : **PROGRAMME RÉNORÉGION (2017-2018)**

Nous vous informons que les propriétaires-occupants du territoire de La Matanie, qui veulent bénéficier d'un support financier pour des travaux de rénovation visant à corriger des déficiences majeures, pourront déposer une demande d'aide financière du **5 septembre au 10 octobre 2017** dans le cadre du **Programme RénoRégion**.

L'édition 2017-2018 du programme est rendue possible grâce à une aide financière de 240 000 \$ de la Société d'habitation du Québec. Comme par le passé, l'aide financière est dédiée aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui doivent effectuer des travaux visant à corriger les déficiences majeures que présente leur résidence. Les résidences pour être admissibles doivent avoir une valeur uniformisée d'au plus 100 000 \$ et devront nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ touchant la structure, la plomberie, le chauffage, l'électricité, les murs extérieurs, la toiture ou les ouvertures. L'aide gouvernementale peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. L'aide consentie sera calculée en fonction du revenu familial du ménage propriétaire.

La MRC considérera uniquement les demandes complètes et reçues durant la période d'inscription. Les documents remis aux différents bureaux municipaux devront être datés avec le tampon officiel de la municipalité. Les dossiers admissibles seront traités en fonction du revenu du ménage et du nombre d'occupants.

Les formulaires d'inscription pourront être téléchargés sur le babillard du site Internet de la MRC de La Matanie (www.lamatanie.ca) à partir du 5 septembre prochain. Pour vérifier leur éligibilité ou obtenir de l'information, il est recommandé d'inviter les gens intéressés par ce programme à prendre directement contact avec Daniel Charette au 418 562-6734, poste 226.

Un communiqué et une campagne de promotion du programme seront mis de l'avant dans les prochains jours par la MRC afin de faire connaître ce programme auprès de la population. Nous vous transmettrons également une copie électronique du formulaire d'inscription 2017-2018.

Le directeur général adjoint &
directeur de l'aménagement et de l'urbanisme,

Olivier Banville, urb.

PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

Édition 2017-2018

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PROPRIÉTAIRE(S)-OCCUPANT(S)			
Propriétaire 1			
N° téléphone résidence	N° téléphone bureau	N° téléphone cellulaire	Courriel
Propriétaire 2			
N° téléphone résidence	N° téléphone bureau	N° téléphone cellulaire	Courriel

LOGEMENT		
Adresse	Municipalité	Code postal
Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> Individuel/jumelé <input type="checkbox"/> Duplex <input type="checkbox"/> Maison en rangée <input type="checkbox"/> Copropriété (maximum de 2 logements)		
<input type="checkbox"/> Maison mobile <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		Propriétaire du terrain <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le bâtiment comprend-il d'autres espaces que le logement admissible (ex. : local commercial, logement locatif, etc.)? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
S'il s'agit d'une résidence d'accueil ou d'une maison de chambres, veuillez préciser le nombre de places disponibles ou de chambres offertes en location : <input type="checkbox"/> Résidence d'accueil : _____ places (maximum 9) <input type="checkbox"/> Maison de chambres : _____ chambres (maximum 3)		
Valeur uniformisée du bâtiment* (excluant la valeur du terrain) : _____ \$		
* Inscrire la valeur uniformisée de 2016 (valeur du bâtiment selon l'avis d'évaluation x facteur comparatif = valeur uniformisée)		
Depuis combien de temps habitez-vous ce logement à titre de résidence principale : _____ Année de construction : _____		

COMPOSITION DU MÉNAGE		
Propriétaire(s)		
Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1		/ /
2		/ /
Conjoint(e)		
Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1		/ /
Autres		
Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1		/ /
2		/ /
3		/ /
Nombre total de personnes dans le ménage : _____		
Êtes-vous d'ascendance autochtone? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

REVENU DU MÉNAGE	
Revenu annuel brut total de tous les occupants du ménage : _____ \$	(Pour l'année d'imposition 2016)

AIDE FINANCIÈRE DÉJÀ REÇUE D'UN AUTRE PROGRAMME DE LA SHQ	
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoVillage (RVI) au cours des 10 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Réparations d'urgence (PRU) au cours des 5 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Logement abordable Québec — volet Nord-du-Québec (LAQ-N) au cours des 10 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoRégion (PRR) au cours des 10 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

TRAVAUX

Indiquez la ou les déficiences majeures touchant votre bâtiment	
Déficiences majeures	Cochez :
1) les murs extérieurs (revêtement extérieur, revêtement intermédiaire, pare-vapeur, solin);	1) <input type="checkbox"/>
2) les ouvertures (portes, fenêtres);	2) <input type="checkbox"/>
3) les saillies (éléments structuraux des galeries, balcons, escaliers extérieurs);	3) <input type="checkbox"/>
4) la toiture (revêtement de toiture, pontage);	4) <input type="checkbox"/>
5) la structure (fondation et ossature du bâtiment);	5) <input type="checkbox"/>
6) l'électricité (câblage, panneau de dérivation, entrée électrique);	6) <input type="checkbox"/>
7) la plomberie (tuyauterie, puits, installation septique);	7) <input type="checkbox"/>
8) le chauffage (appareil et système de chauffage);	8) <input type="checkbox"/>
9) l'isolation thermique (isolation mur, plafond, fondation).	9) <input type="checkbox"/>
Autres déficiences majeures admissibles : Surpeuplement; Bâtiment inachevé – Date de début des travaux ____ / ____ / ____	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Décrivez brièvement la ou les déficiences majeures que vous avez identifiées (ajoutez des pages au besoin) :

SIGNATURE DU OU DES PROPRIÉTAIRES	BESOIN D'AIDE ?
J'atteste que les informations ci-dessus sont véridiques et complètes et je reconnais que toute information erronée pourrait remettre en cause ma demande.	Pour toute autre information : Téléphone : 418-562-6734
	(À l'usage de la MRC) Reçu à la MRC le Année / Mois / Jour
Sign Here Signature Année / Mois / Jour	Pointage :
Sign Here Signature Année / Mois / Jour	

ENVOI DE LA DEMANDE

Le formulaire complété et les documents à joindre doivent être retournés à votre municipalité ou à la MRC de La Matanie d'ici le **10 octobre 2017**. L'étampe de réception de la municipalité ou de la MRC fera foi de la date de réception officielle.

INFORMATIONS UTILES

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

- Le territoire d'application du programme comprend toutes les municipalités de la MRC de La Matanie.
- Pour être admissible, la valeur uniformisée de l'habitation ne doit pas dépasser 100 000 \$.
- L'aide financière accordée peut atteindre un maximum de 12 000 \$.
- Le montant de l'aide financière est établi en multipliant le coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles par le taux d'aide. Ce taux peut atteindre 95 % et varie en fonction du revenu du ménage.
- Le coût reconnu tient compte du plus bas montant entre la soumission d'un entrepreneur et l'évaluation du coût des travaux établis par la MRC de La Matanie à partir d'une liste de prix déterminée par la SHQ.
- Un propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a reçu dans le passé une aide financière du programme RénoVillage ou du programme RénoRégion au cours des dix dernières années ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.
- Les travaux ne doivent pas débiter avant que la MRC délivre un certificat d'admissibilité confirmant l'aide financière.
- Les travaux doivent être effectués par un entrepreneur détenant une licence de la RBQ et des numéros de TPS et de TVQ.
- Les matériaux et la main-d'œuvre doivent être fournis par l'entrepreneur. Les matériaux doivent être neufs et de qualité standard.
- Les travaux doivent être complétés à la satisfaction de la SHQ dans les six mois suivant la délivrance du certificat d'admissibilité par la MRC de La Matanie.
- L'aide financière est versée par la MRC de La Matanie à la fin des travaux.
- Le propriétaire doit s'engager à faire exécuter tous les travaux jugés nécessaires pour corriger les défauts majeures urgentes.
- Le logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs défauts majeures.
- La sélection des demandes d'inscription sera effectuée en fonction des fonds disponibles et des revenus des ménages.

TAUX D'AIDE SELON LES REVENUS DU MÉNAGE				
Revenu du ménage = 100 % propriétaire + 100 % conjoint(e) + 25% des autres membres du ménage				
Composition du ménage / taux	Couple ou personne seule	2 à 3 personnes, sauf couple	4 et 5 personnes	6 personnes et plus
Min. 20 % (revenus maximaux admissibles)	égal ou moins de 34 000 \$	égal ou moins de 39 500 \$	égal ou moins de 43 000 \$	égal ou moins de 48 500 \$
Max. 95 %	égal ou moins de 24 000 \$	égal ou moins de 29 500 \$	égal ou moins de 33 000 \$	égal ou moins de 38 500 \$

DOCUMENTS À JOINDRE AVEC LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

- Avis d'évaluation municipale 2016 ;
- Une copie signée de la déclaration fédérale des revenus et des prestations pour l'année d'imposition 2016 ;
- Avis de cotisation complet fédéral et provincial pour l'année d'imposition 2016 ;
- État des dépenses et des revenus, s'il y a lieu.

Les preuves de revenus doivent être fournies pour chaque membre du ménage âgé de 18 ans et plus. Pour les nouveaux résidents permanents, les preuves de revenus peuvent être celles d'un autre pays.

D'autres renseignements pourront être demandés lors de la visite du bâtiment par l'inspecteur accrédité de la MRC de La Matanie.

La MRC communiquera uniquement avec les propriétaires dont le dossier aura été sélectionné afin de planifier une visite de la propriété.

IMPORTANT : Une demande incomplète sera irrecevable.